



Message N° 295

20 décembre 2011

**du Conseil d'Etat au Grand Conseil
accompagnant le projet de décret relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement en vue de
l'extension du Collège du Sud, à Bulle**

Nous avons l'honneur de vous soumettre le message accompagnant le projet de décret relatif à l'ouverture d'un crédit d'engagement de 19 584 000 francs pour l'extension du Collège du Sud, à Bulle.

Ce message comprend les chapitres suivants:

1. Introduction	1
1.1. Historique	1
1.2. Evolution probable des effectifs	2
1.3. Etudes préliminaires	2
2. Description du projet	3
2.1. Organisation de l'agrandissement	3
2.2. Options techniques	4
2.3. Matériaux et équipements	5
3. Estimation des coûts et financement	6
3.1. Devis pour les travaux de transformation et d'agrandissement	6
3.2. Conséquences sur les coûts de fonctionnement	7
4. Calendrier	7
5. Referendum	7
6. Conclusion	7

1. Introduction

1.1. Historique

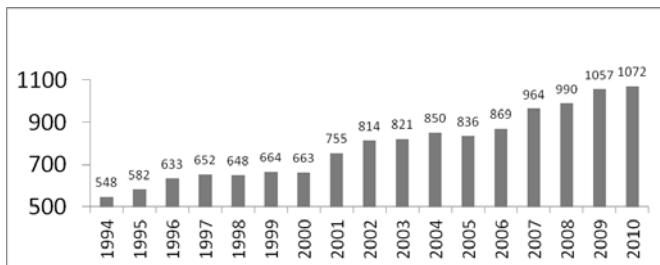
Le Collège du Sud, fondé en 1973, a d'abord été hébergé dans les murs du Cycle d'orientation de la Gruyère à Bulle. En 1979, les premiers bacheliers de l'école ont reçu leur certificat. 1984 voit l'ouverture de l'Ecole supérieure de commerce (EC) et en 1994, avec l'inauguration du bâtiment actuel, l'Ecole de culture générale (ECG) est ouverte.

Dans les trois sections (gymnase, EC, ECG), le nombre d'élèves n'a cessé d'augmenter pour dépasser le millier à la rentrée 2009. La plus forte croissance intervient entre 2006 et 2010. Cette croissance repose essentiellement sur l'évolu-

tion démographique de tout le sud du canton. L'évolution des effectifs a conduit en parallèle à des ouvertures de classes et, pour l'année 2010/11, le Collège du Sud compte 54 classes (33 pour le gymnase, 9 à l'EC et 12 à l'ECG). Or, le bâtiment actuel dispose de 33 salles de classe normales, ce qui correspond à une capacité de 750 élèves. Depuis plusieurs années, des solutions ont dû être trouvées au niveau de l'horaire afin d'accueillir le nombre d'élèves dépassant cette capacité, mais les limites sont aujourd'hui atteintes. Les horaires ont notamment dû être allongés en fin de journée, ce qui crée des difficultés aux élèves, surtout veveysans, car les correspondances de la ligne ferroviaire avec les bus ne sont pas assurées à toutes les heures.

Le graphique suivant illustre l'évolution des effectifs depuis la construction du bâtiment actuel:

Figure 1 Evolution des effectifs de 1994 à 2010



1.2. Evolution probable des effectifs

Directement après le CO, le taux de passage des élèves au S2, pour le sud du canton, varie entre 30 et 40%, toutes sections confondues (gymnase, EC, ECG). Par ailleurs, environ 70–75% des élèves proviennent de la Gruyère, alors que 25–30% habitent en Veveyse.

L'effectif du CO de la Gruyère (sites de Bulle et de La Tour-de-Trême) atteint près de 1800 élèves pour l'année 2011/12. Cela correspond à environ 670 élèves en 3^e année du CO. Ainsi, environ 250 élèves gruériens commenceront en 2012 le Collège du Sud, directement après la fin de leur CO. La situation en Veveyse est la suivante: en 2010, l'effectif total du CO de la Veveyse était de 655 élèves (203 en 3^e, 237 en 2^e, 215 en 1^{re}). Sans tenir compte des flux migratoires, la direction de ce CO prévoit plus de 700 élèves en 2012. Il faut donc compter au moins 90 Veveysans en 1^{re} année (86 en 2010).

A ces 340 élèves qui entreront en première année au Collège du Sud directement après le CO, il faut ajouter les redoublants (de 10 à 20% de l'effectif) et les élèves commençant une année après la fin de l'école obligatoire (séjour linguistique, changement d'orientation, etc.). Ainsi, dès 2013, il faut compter sur environ 380 élèves en 1^{re} année, soit 16 à 17 classes, contre 330 actuellement pour 15 classes.

Après le très fort accroissement survenu ces cinq dernières années, l'effectif du Collège du Sud connaîtra donc une croissance un peu plus modérée. Il devrait fluctuer entre 1100 et 1200 élèves de 2011 à 2015 et rester à ce niveau jusqu'à 2020. Afin d'être en mesure d'absorber les augmentations futures du nombre des élèves, la capacité du bâtiment doit être accrue d'environ 40%. Cela correspond à des dimen-

sions idéales pour un effectif de 1100 élèves et d'environ 50 classes. Mais en prenant certaines mesures qui sont en vigueur actuellement (horaire prolongé et irrégulier, classes volantes), il pourrait accueillir si nécessaire jusqu'à 1300 élèves répartis dans une soixantaine de classes.

1.3. Etudes préliminaires

En fonction des besoins énoncés, le programme des locaux détaillé ci-dessous a été adopté par le Conseil d'Etat lors de sa séance du 11 novembre 2008:

	actuel	final	ajout	Remarque
Classes normales	33	46	+13	
Salles biologie	2	3	+1	
Salles chimie	3	4	+1	
Salles physique	2	3	+1	
Salles informatique	2	3	+1	
Salles arts visuels	2	3	+1	
Préparation sciences	5	6	+1	
Bureaux	5	9	+4	
Salles de travail	0	1	+1	
Cafétéria	1	1	0	+250 m ²
Bibliothèque	1	1	0	
Médiathèque	1	1	0	+40 m ²
Secrétariat	1	1	0	+28 m ²
Orientation	4	4	0	Déménagement
	62	86	24	

Conformément à la législation sur les marchés publics, l'Etat de Fribourg, représenté par le Service des bâtiments, a organisé en 2009 un concours d'architecture en vue de l'agrandissement du Collège du Sud. Le concepteur du bâtiment actuel, l'architecte M. Pascal Macheret, a fait partie du jury du concours qui a attribué le premier prix à l'Atelier d'architecture Carnal et Menthonnex SA, à Lausanne.

Suivant la recommandation du jury d'attribuer le mandat pour l'agrandissement du Collège du Sud au lauréat du concours, le Conseil d'Etat, dans sa séance du 9 décembre 2009, a décidé d'adjudger le marché relatif aux études pour l'agrandissement du bâtiment du Collège du Sud à l'Atelier d'architecture Carnal et Menthonnex SA, devenu, en juin 2010, éo architectes SA, à Lausanne.

Il faut relever que la complexité de l'étude a été augmentée par le fait que le site de Bulle du CO de la Gruyère, avec lequel le Collège du Sud partage certains services, est également en phase d'agrandissement et que l'emplacement futur de certains locaux (orientation, dentiste scolaire), actuellement situés encore au Collège du Sud, n'a été que récemment défini au CO de la Gruyère.

Enfin, des ajustements de programme ont permis de réduire les surfaces et la volumétrie de l'agrandissement par rapport au programme des locaux initial.

2. Description du projet

2.1. Organisation de l'agrandissement

Le projet prend le parti de loger l'ensemble du programme dans une extension sur 4 niveaux du bâtiment existant au nord et dans la surélévation d'un étage en toiture du corps principal. Il propose aussi la réaffectation de certaines salles de l'aile sud et le repositionnement de la cafétéria en relation avec l'entrée principale du Collège. L'opération permet de regrouper tous les locaux dans un même bâtiment offrant ainsi une grande flexibilité et un confort d'utilisation. Economie en termes d'impact au sol, elle permet la préservation des espaces de préau et de verdure actuels.

2.1.1. Extension nord

La construction au nord constitue le prolongement et la fin du corps de bâtiment principal. Un espace d'exposition et de rencontres en occupe le rez-de-chaussée. Les salles d'informatique, nouvelles ou déplacées de l'aile sud, sont regroupées aux 1^{er} et 2^e étages avec le bureau de l'informaticien. Situées aux 2^e et 3^e étages en façade nord, les nouvelles salles d'arts visuels jouissent d'une lumière naturelle régulière propice à ces activités. Une salle de préparation, pouvant servir de salle de cours pour petits groupes d'élèves, sépare les 2 grandes salles.

L'escalier tournant actuel, insuffisant selon les exigences nouvelles de l'Établissement cantonal d'assurance des bâtiments, est démolie et remplacé par 2 cages d'escaliers latérales raccordées sur les nouvelles entrées du Collège depuis le préau nord.

2.1.2. Surélévation

L'organisation des étages des niveaux inférieurs a été reconduite pour la surélévation. Un espace central prolonge le hall existant et distribue les nouvelles salles de classe en alternance avec les locaux techniques et sanitaires. La lumière zénithale, filtrée par la trame structurelle des sommiers en bois de la dalle-toiture, se répand le long des volées d'escalier droites dans les puits de lumière et participe à l'atmosphère de rue intérieure.

2.1.3. Transformations intérieures dans le corps de bâtiment principal

L'espace sur 2 niveaux de l'ancienne cuisine/cafétéria est réaffecté à l'usage des professeurs dont l'effectif augmentera en fonction du nombre d'élèves. Ils seront en outre amenés à séjourner plus longtemps sur leur lieu de travail du fait de l'établissement du plan de mobilité de la commune de Bulle qui limite le nombre de places de stationnement. La cuisine existante, trop exiguë et mal adaptée, ne dispose pas de possibilité d'agrandissement pour répondre aux besoins de l'effectif futur et doit donc être déplacée.

La bibliothèque reste en place et profite du déménagement de celle du Cycle d'orientation de la Gruyère. Au rez-de-chaussée inférieur, le déplacement du four à céramique libère un local pouvant recevoir des palettes de fournitures qui fait défaut actuellement.

Pour décongestionner les voies de circulation, une partie des casiers des corridors au rez-de-chaussée inférieur est transférée dans un local nouvellement créé en tête sud.

2.1.4. Transformations intérieures dans l'aile sud

Le hall d'entrée sud situé au rez-de-chaussée supérieur côté cour, actuellement occupé en partie par l'espace convivial, et à l'ouest par des casiers d'élèves, devient la nouvelle cafétéria avec deux blocs de cuisines de régénération. Le partage de la cuisine de part et d'autre de l'entrée permet de scinder les flux des élèves en fonction des menus proposés et fluidifie ainsi le trafic. Cette nouvelle organisation, outre le fait de proposer un espace d'accueil convivial, permet d'exploiter la géométrie particulière de ce lieu tout en longueur. Les locaux techniques, local lavage et chambres froides, prennent place

au rez-de-chaussée inférieur. Ils occupent, avec un local pour les nouveaux casiers et un parking pour deux-roues, l'espace du parking véhicules supprimé.

La partie administrative au rez-de-chaussée supérieur s'étend dans les locaux libérés par le service de l'orientation qui sera transféré dans les locaux du CO lors de sa transformation. Quelques modifications mineures permettent ainsi l'attribution d'un bureau à chaque proviseur ainsi que la création d'une salle de réunion.

Les salles spéciales (physique, chimie et biologie) sont aménagées dans les étages de l'aile sud du bâtiment, dans les locaux existants. Elles sont regroupées par matières, moyennant quelques adaptations et réaffectations justifiées par une meilleure gestion des équipements et le partage des salles de préparation. Ces salles, nécessitant des surfaces plus importantes que les salles de classe normales, trouvent naturellement leur place dans les volumes accueillants de ce corps de bâtiment.

2.1.5. Aménagements extérieurs

L'intervention se situe principalement au nord de la parcelle et consiste en la remise en état de la place aux abords immédiats du bâtiment, la redéfinition du parking en fonction du plan de mobilité et la construction d'un couvert pour les deux-roues. Le parage des 84 véhicules prévus, tant pour les professeurs que pour les utilisateurs de la salle de sports, est circonscrit dans l'angle nord-ouest de la parcelle et sur la parcelle communale attenante dont l'aménagement sera intégré au projet paysager en coordination avec les services de la commune.

2.2. Options techniques

2.2.1. Structure

Les études techniques ont été réalisées sur la base des documents remis à ce jour et de relevés sur place. Le bâtiment actuel, inauguré en 1994, présente un plan en T dont le corps principal comprend les salles de classe normales et la barre du T, au sud, les salles spéciales. La structure porteuse actuelle est constituée de murs, lames et piliers en béton apparent. Les façades sont doublées à l'extérieur par une isolation et un bardage en pierre. Côté intérieur, des pans de briques silico-calcaire blanches et parois vitrées prennent place entre les lames structurelles.

Le projet d'agrandissement propose la poursuite du système constructif actuel: murs, piliers et dalles béton. La structure béton permettra d'assurer la stabilité de la nouvelle construction face aux séismes et de renforcer la résistance du bâtiment actuel pour lequel les exigences de résistance parasismique correspondaient à la législation en vigueur à l'époque de la construction. La structure des murs des salles de classe du 3^e étage ainsi que la dalle-toiture sont exécutés en bois pour des questions de réduction des charges et de rapidité de mise en œuvre. La préfabrication des éléments permettra une intervention rapide et à sec sans perturbation du fonctionnement du Collège. La dalle-toiture sera constituée de sommiers en bois lamellé-collé apparents dans l'espace central. Ceux-ci sont doublés par un faux-plafond acoustique dans les salles de classe. Ils soutiennent un plancher recevant le complexe d'isolation et d'étanchéité.

2.2.2. Isolation

L'agrandissement respectera les exigences Minergie pour l'isolation de l'enveloppe. La mise en place d'une nouvelle toiture devance les interventions nécessaires à court terme pour l'entretien de la couverture actuelle. L'étanchéité sur l'aile sud, non touchée par le projet, nécessitera à moyen terme une remise à neuf. La végétalisation de la nouvelle toiture assurera une protection mécanique de l'étanchéité et une résistance aux chocs thermiques en garantissant ainsi sa pérennité. Des lanterneaux aux performances thermiques accrues remplacent avantageusement les anciens qui ne peuvent être remontés car dépassant le gabarit autorisé par le règlement de la zone. Pourvus d'ouvrants, ils permettent la ventilation naturelle du hall de distribution et servent d'exittoires.

Les exigences Minergie requises pour tout bâtiment public s'appliquent à l'agrandissement proprement dit. L'application de ces critères à la partie existante nécessiterait des modifications importantes, financièrement très lourdes. Le projet prévoit ainsi une isolation thermique renforcée des nouvelles constructions en façade, toiture et sous-radier. Des vitrages bois-métal avec des verres isolants très performants et munis de stores à lamelles orientables complètent l'enveloppe.

2.2.3. Installations de ventilation

Une étude couvrant l'ensemble du bâtiment sera menée dans le cadre du projet pour l'installation ultérieure d'une ventilation double flux répondant aux standards Minergie. Les nou-

veaux locaux sont configurés à cet effet mais non équipés. L'extraction de l'air vicié des blocs cuisines est centralisée et le flux d'air transite par un échangeur qui préchauffe l'air frais pulsé. L'installation de ventilation concerne également les salles de chimie dont les hottes des chapelles sont reliées à un monobloc en toiture avec récupérateur de chaleur, ainsi que le nouveau local pour le four à céramique.

2.2.4. Installation de chauffage

L'installation de chauffage existante est étendue à la nouvelle partie et les colonnes prolongées jusqu'aux locaux techniques au 3^e étage. La distribution actuelle est assurée par des corps de chauffe sous forme de parois chauffantes ou de radiateurs et par le chauffage au sol. Ce dernier est mal adapté en milieu scolaire et ne sera donc pas reconduit.

La production de chaleur est située au Cycle d'orientation de la Gruyère et distribuée au Collège du Sud et la salle de sports. Le chauffage au fuel actuel, très péjorant en termes d'efficacité énergétique, devrait à court terme être remplacé par le chauffage urbain au bois existant sur la commune de Bulle dont le réseau pourrait être étendu jusqu'au CO. Le coût du raccordement a été estimé par ailleurs. Les installations du Collège et leur extension ne nécessiteraient pas de modification lors du passage à la nouvelle production de chaleur. Les installations de chauffage et ventilation seront raccordées sur un nouveau tableau de régulation.

2.2.5. Installations sanitaires

Les nouvelles installations sanitaires sont raccordées sur le réseau existant. Celles de la surélévation se superposant aux installations existantes, la mise en œuvre en sera facilitée. Les appareils sont de modèle courant adaptés au milieu scolaire. Les appareils de la cuisine seront alimentés en eau adoucie, les écoulements raccordés à un séparateur à graisses.

2.2.6. Installations électriques

Les installations électriques comprennent les équipements des nouvelles salles et des salles transformées, les raccordements des appareils de la cuisine, les tableaux pour le chauffage et la ventilation, l'installation des salles informatiques au rez-de-chaussée inférieur et la salle d'informatique des professeurs. La lustrerie sera adaptée au milieu scolaire. La sonorisation, obsolète, est remise à niveau dans tout le bâti-

ment. Les installations de sécurité sont également prolongées dans la nouvelle partie et mises en conformité dans la partie existante.

2.2.7. Installation photovoltaïque

La surface disponible en toiture environ 2300 m² permettra la mise en place d'une installation photovoltaïque sur environ 1600 m². Les 750 modules ainsi installés développeront une puissance nominale d'environ 190 kWc et produiront une énergie d'environ 190 MWh/an.

2.2.8. Mise en conformité ECAB

Le projet prévoit la mise en conformité des voies d'évacuation et la signalisation. Les réalisations prévues répondront aux exigences actuelles.

2.3. Matériaux et équipements

2.3.1. Façades

Les murs de façade de l'agrandissement sont réalisés en béton, enveloppés par une isolation thermique périphérique crépie et doublés sur une grande partie par un tissu métallique teinté bronze. Cette trame, opaque de l'extérieur, transparente depuis l'intérieur, caractérise la nouvelle intervention. Elle agit comme protection mécanique des façades et comme filtre contre l'éblouissement et l'échauffement. Cette peau transparente contraste avec la façade actuelle en pierre, massive et très structurée et autorise des variations d'ouvertures de baies adaptées aux différentes affectations des locaux. Les vitrages sont en bois plaqué d'aluminium éloxé à l'extérieur. Les nouveaux vitrages sont équipés à l'extérieur de stores à lamelles et à l'intérieur de stores d'obscurcissement permettant les projections par vidéoprojecteur dont toutes les salles d'enseignement sont équipées.

2.3.2. Sols

Le sol des espaces de circulation est recouvert de carreaux d'ardoise. Ce revêtement, déjà utilisé dans le bâtiment actuel, présente un bon rapport qualité/prix. Les sols des salles de classe en parquet mosaïque sont à l'identique de l'existant. Les sols des salles spéciales reçoivent un revêtement approprié à leur usage. Sols et murs de cuisine et locaux sanitaires sont prévus en carrelage.

2.3.3. Murs

Dans les parties transformées, les cloisons sont légères, posées sur chapes et présentent de bonnes performances acoustiques. Elles sont revêtues d'une toile en fibre de verre et d'une peinture. Les murs en béton apparent sont peints avec un glacis. Les parois à ossature bois de la surélévation sont couverts de panneaux calibrés présentant une tenue au feu selon prescriptions de l'ECAB.

2.3.4. Plafonds

Les salles d'enseignement reçoivent un faux-plafond acoustique blanc. Des panneaux acoustiques sont disposés entre les solives en bois lamellé-collé de l'espace central.

Dans les blocs-cuisines, équipés de hottes inox, des faux-plafonds métalliques permettent d'intégrer les installations techniques.

2.3.5. Equipements cuisine et cafétéria

Les équipements de la cuisine comprennent hottes, plateaux et mobilier en inox. Les appareils répartis dans deux modules permettent de servir environ 300 repas pendant la pause de midi en 2 services. Les équipements sont complétés par les chambres froides spécifiques aux produits laitiers, aux viandes et aux fruits et légumes ainsi que par une chambre de congélation et un économat. Une laverie se trouve au rez-de-chaussée inférieur à proximité immédiate du monte-chARGE à créer dans l'espace latéral à double niveau, destiné aux chariots de vaisselle provenant de deux locaux de pré-tri situés de part et d'autre de la cafétéria. Celle-ci est équipée de tables et chaises, existantes et nouvelles, pour 280 personnes environ. Des distributeurs de boissons, des points d'eau et des appareils à micro-ondes complètent l'équipement.

2.3.6. Equipements des salles d'enseignement

Les nouvelles salles de classe sont équipées de tables individuelles pour 24 élèves, d'une table pour le professeur, d'un tableau noir et d'un écran pour les projections avec vidéoprojecteur commandé par un ordinateur. Une armoire pour le rangement de matériel et un plan de pose avec des rayonnages occupent le mur latéral. Chaque salle possède un lavabo.

Les salles d'arts visuels sont équipées d'armoires et rayonnages pour le rangement du matériel ainsi que pour l'exposition, et de lavabos rigoles.

Les nouvelles salles spéciales – chimie, physique, biologie – reçoivent tout l'équipement en fluides, gaz et électricité ainsi que les installations de ventilation nécessaires.

Les nouvelles salles d'informatique, regroupées au nord autour du bureau de l'informaticien, sont équipées pour recevoir des classes entières ou des demi-classes.

2.3.7. Ascenseur

La cage d'ascenseur est prolongée jusqu'au dernier niveau. L'ascenseur est réactualisé, les portes agrandies afin de permettre le transport entre étages des appareils de nettoyage ou des palettes de fournitures. La cabine, adaptée aux handicapés, permet la distribution de tous les niveaux, à l'exception du sous-sol technique non desservi actuellement. Le prolongement vers le bas a été envisagé pour permettre l'accès avec des palettes à cet espace aux dimensions importantes, mais n'a pas été pris en compte dans le présent projet pour des questions économiques liées aux difficultés de réalisation.

3. Estimation des coûts et financement

3.1. Devis pour les travaux de transformation et d'agrandissement

Le devis a été calculé selon la méthode des CFC (Code de frais de construction). L'estimation est précise à plus ou moins 15% et se fonde sur les plans d'avant-projet à l'échelle 1:200 établis par les architectes et les ingénieurs. Le devis comprend la TVA calculée à 8,0%.

CFC	Désignation	Fr.
1	Travaux préparatoires	791 000
2	Bâtiment (neuf)	11 825 000
2	Bâtiment (transformation)	1 805 000
3	Equipements d'exploitation	835 000
4	Aménagements extérieurs	365 000
5	Frais secondaires et compte d'attente	805 000
9	Ameublement et décoration	1 490 000
9	Entretien	568 000
9	Installation photovoltaïque	1 100 000
Coût total		19 584 000

Calculés selon la norme SIA 416, la surface brute de planchers (SBP) et le volume bâti sont, pour l'agrandissement, de 3949 m² et de 16 610 m³, alors que, pour la partie transformée, ils sont de 2450 m² et 7888 m³. Le rapport entre le CFC 2 Bâtiment (sans les montants des honoraires) et le volume bâti est de 712 francs par mètre cube pour l'agrandissement et de 229 francs par mètre cube pour la partie transformée.

Le coût total de 19 584 000 francs comprend les dépenses déjà engagées pour les frais de concours et les études préliminaires qui s'élèvent à 505 000 francs. Les prix ont été calculés sur la base des plans annexés. Ce sont ceux de 2011 et ils devront être indexés sur la base de l'indice des prix de la construction (ISPC) dans la catégorie «Construction d'immeubles administratifs – Espace Mittelland» d'avril 2011 qui s'élève à 102,2 points (base octobre 2010 = 100).

Le Collège du Sud comprend une école de commerce. Or, depuis 2008, l'octroi de subventions fédérales aux cantons pour financer la formation professionnelle se fait exclusivement selon le nouveau système de forfaits défini dans la loi fédérale sur la formation professionnelle (LFPr). Le montant de ce forfait est pour 2012 de 4616 francs par élève, soit pour l'école de commerce du Collège du Sud près de 600 000 francs. Comme 20% du forfait correspond à la part dévolue aux infrastructures, environ 120 000 francs par année peuvent être considérés comme subvention fédérale à cette construction.

3.2. Conséquences sur les coûts de fonctionnement

Comme il ne s'agit pas de tâches nouvelles, il n'y aura pas de nouvelles charges de personnel. L'immeuble étant transformé et agrandi selon les standards Minergie, il ne devrait pas y avoir d'augmentation du coût pour le chauffage et l'électricité. En revanche, l'augmentation de surfaces par rapport aux surfaces actuelles entraînera une augmentation des frais de nettoyage. Un calcul précis des charges sera effectué lors de l'établissement des budgets de fonctionnement avant la mise en service du bâtiment.

4. Calendrier

L'opération d'agrandissement du Collège sera scindée en plusieurs étapes. L'extension côté nord représentera une première intervention. La surélévation, précédée par la

déconstruction en toiture et les adaptations nécessaires au 2^e étage, représentera la seconde étape. Les transformations intérieures, rendues possibles par la libération des locaux et l'investissement des nouvelles salles, cloront la réalisation. Certains travaux, dont l'intervention pour la suppression des lanterneaux, les protections provisoires et les travaux d'installation CVSE, seront exécutés pendant les périodes de vacances scolaires. Les autres travaux pourront être réalisés pendant les périodes scolaires, moyennant les précautions d'usage pour des interventions dans un tel environnement.

L'ensemble des travaux d'étude et de réalisation devrait s'établir sur 39 mois environ à partir de l'approbation de l'avant-projet au Grand Conseil.

5. Referendum

Le crédit d'engagement de 19 584 000 francs ne dépasse pas la limite prévue par l'article 45 de la Constitution du canton de Fribourg du 16 mai 2004 (1% du total des dépenses des derniers comptes de l'Etat, soit 34,37 millions de francs) et n'est par conséquent pas soumis au référendum financier obligatoire. En revanche, il dépasse la limite prévue à l'article 46 de la Constitution (1/4% des dépenses des derniers comptes, soit 8,59 millions de francs) et est par conséquent soumis au référendum financier facultatif.

Compte tenu du montant de la dépense, le projet de décret devra, conformément à l'article 141 al. 2 let. a de la loi du 6 septembre 2006 sur le Grand Conseil, être adopté à la majorité qualifiée des membres du Grand Conseil (56 voix).

6. Conclusion

En fonction des besoins développés dans le présent message, le Conseil d'Etat invite par conséquent le Grand Conseil à adopter le projet de décret annexé.